

Les ministres ne lui ont pas dit : Il faut que vous donniez la sanction à nos bills, ou il faut que vous la refusiez à tel et tel autre bill. Une prétention de cette nature est tout à fait extravagante et hors de question, quoiqu'on s'efforce dans le message de la rattacher à la responsabilité des ministres. Tout ce qu'ils ont prétendu, c'était que Son Excellence leur fit part de ses intentions relativement à leurs mesures parlementaires ; qu'elle daignât leur dire si elle se proposait de les sanctionner ou non, et ne pas les laisser sous l'impression que ces mesures étaient approuvées, pour les voir ensuite tout à coup réservées, lorsqu'elles étaient adoptées par le Parlement presque toujours après des discussions plus ou moins pénibles, et dans tous les cas sur leur propre responsabilité. Rien de plus juste, rien de plus raisonnable que cette prétention de la part des ministres. Le bill des sociétés secrètes, après beaucoup de discussion, est enfin adopté par les Chambres. Tous les amis de l'ordre et de la tranquillité publique applaudissent au patriotisme et à la sagesse des ministres. Tout à coup ils apprennent que le gouverneur refuse la sanction, et ils ne savent s'ils doivent interpréter la conduite des ministres comme une mortification, ou si c'est un coup de tête de la part de Son Excellence, et dans leur incertitude ils déversent le blâme et même l'injure sur les premiers ! L'assertion du rédacteur de la note de Son Excellence : qu'ils l'auraient entendu exprimer ses sentiments au sujet du bill des sociétés secrètes, qu'elle leur aurait dit que c'était là une mesure arbitraire, inconsiderée, cette assertion, disons-nous, sent *l'influence secrète*, et si toutefois le gouverneur a jamais rien dit de semblable à ses ministres, ce n'a été *qu'après* la passation du bill et son refus de le sanctionner, ce qui, passez-nous l'expression un peu triviale, ne ressemblait pas mal à *de la moutarde après dîner*. Ce qui prouve la fausseté de l'assertion du rédacteur, outre l'extrême improbabilité qu'après une telle expression d'improbation de la part de Son Excellence les ministres eussent persisté dans leur mesure, et cela tout en faisant croire au public qu'ils étaient approuvés, c'est le fait que le gouverneur, rendu à l'Hôtel du Parlement pour donner la sanction aux bills adoptés, quelque temps avant la fin de la session, se fit apporter ces bills, les signa tous à l'exception de celui pour l'indépendance du Parlement, qu'il fit trier et mettre de côté, et puis ensuite, ayant réfléchi, il prit le bill des sociétés secrètes *qu'il venait de signer*, et raya sa signature d'un trait de plume. Tant d'hésitation n'aurait pas été possible après avoir condamné le bill en termes